

**CONSEIL DU QUARTIER**

**CENTRE VILLE**

**Du 13 décembre 2002**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**Présents :**

Co-présidents : Rodolphe CHALLET, Catherine GANIVET.

Elus municipaux : Catherine REYSSAT.

Elus municipaux excusés : Bernard JOURDAIN.

Elus municipaux absents : Alain BAUDIN, Alain GARCIA.

Membres titulaires et membres suppléants : ALBERT Gilles, AROLDI Romuald, BAGOT Maurice, BAUMARD Jean-Luc, BURGESS Susan, CENTAZZO Jacqueline, ERMENEUX Antoine, GANIVET Catherine, HERNANDEZ Jean-Gabriel, HOFMANN Philippe, JOUSSEAUME Michèle, MORIN Jacques, NEVERS Marielle, TREBUCQ Mireille, VITTU Emmanuelle, DURGAND Brigitte, VECHAMBRE Marc, BOURDEAU Denys, LEVAIN Christine, HERAULT Valérie, GABORIAU Danielle, GUION Yveline, ROBIN Gérard, WACK Jean-Marie, JOLY Charles, BERENGER Laurent.

Agents municipaux : Laurence FAUCON, responsable du service Concertation et Conseils de Quartiers, Sylvie SIMONNET, assistante de Conseils de Quartiers.

Intervenants (technicien, élu...) : Guy ALLEAU (technicien service Urbanisme).

**Excusé(e)s :** GEAY Françoise, TROCME Marie, JENOT Isabelle, CHASSAGNARD Gilles.

**Absents :** GELOT Jean-Michel, MACKÉ Mauricette, DELMONT Jean-Jacques, GAUTHIER Isabelle, GODARD Caroline, HIBERT Maurice, JENOT Isabelle, NOUZILLE Nathalie.

**Objet : TELEPHONIE MOBILE.**

G. ALLEAUD présente le dossier et pose les problématiques en la matière de vide juridique existant actuellement au plan national. Le Maire de Niort a proposé la création d'une charte afin de combler ce vide. Il est souhaité que la Ville travaille en étroite collaboration avec les opérateurs qui sont loin de faire connaître aux services municipaux toutes les installations existantes. G.ALLEAUD précise que toute antenne supérieur à 4 m est soumise à autorisation municipale. Un protocole de mesures (financées par les opérateurs) doit être défini.

Afin de mieux centraliser la situation des antennes, la Ville devrait connaître toutes les demandes d'installation faites aux opérateurs.

La charte devra prendre en compte les zones paysagères et les zones classées par les Monuments Historiques.

R.CHALLET précise que c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités en matière de santé publique et non aux communes de financer.

**Réponse mairie/proposition conseil/bureau**

\* R.CHALLET propose de revoir la charte tenant compte des remarques et suggestions des participants ainsi que des annexes au décret national.

\* Proposition de réunion avec un opérateur.

**Objet : STATIONNEMENT.**

Une présentation générale est faite sur l'ensemble des parkings du centre ville avec les différents tarifs. Il est à noter que certains parkings font l'objet de voitures « ventouses ». Il est précisé que la SOPAC (gérante des parkings) ne fait pas de bénéfice et que les recettes servent à financer l'implantation de nouveaux parkings tel que la Brèche ou le Donjon.

Un débat s'engage autour de l'augmentation du stationnement : ne faudrait-il pas augmenter les taxes et baisser le coût des parkings ? La Ville ne peut-elle contraindre les propriétaires à faire leur propre parking ? Quel est le taux de rotation des places ?

Le paiement d'une place de parking est le seul moyen de permettre une rotation suffisante des places. Il est précisé que chaque logement collectif neuf est prévu avec une place de parking intégrée (exemple Îlot St Vaize). Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) lance une étude à partir de janvier 2003 auprès des ménages niortais sur le stationnement (une première enquête a été faite en octobre 2002). Les riverains du centre ville souhaiteraient bénéficier d'un tarif préférentiel (mauve).

Les membres du Conseil ont signalé le problème de l'occupation de nombreuses places par les sociétés de location de véhicules place Saint Hilaire, au détriment des places pour les riverains. Une solution telle le stationnement de ces véhicules de location au parking de la gare a été évoqué. Une prise de contact avec les sociétés concernées a été envisagée avec la participation des co-présidents du Conseil et les membres souhaitant être associés.

<p><b>réponse mairie/proposition conseil/bureau</b>  * Accord de tous pour une répression accrue envers les voitures « ventouses » (fourrière)  * Etudier la demande des riverains pour le tarif « mauve ».</p>	
<p><b>Objet : RUE TARTIFUME</b>  Présentation du courrier du 30/10/02 en réponse à la pétition du 03/10.</p>	
<p><b>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</b>  * Les travaux de réfection de la chaussée sont programmés au 2<sup>ème</sup> semestre 2003  * Une réunion publique avec les riverains sera organisée en début d'année 2003.</p>	
<p><b>Objet : RUE DE LA BURGONCE</b>  Présentation des travaux de voirie prévus pour limiter la vitesse excessive dans la rue.</p>	
<p><b>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</b>  * Les travaux seront réalisés en régie municipale.</p>	
<p><b>Objet : PLACE DU ROULAGE</b>  Le dossier est en cours d'étude au cabinet Ouest Infra. La ville est en attente des conclusions de l'enquête sur le Plan de circulation du centre ville mais aucun projet définitif n'est adopté pour le moment. Les commerçants et les riverains souhaitent la visite du cabinet.</p>	
<p><b>Réponse mairie/proposition conseil/bureau :</b>  * Ouest Infra doit prendre contact avec les représentants des riverains et des commerçants, membres du bureau de l'association « Défense de la place du Roulage ». Un calendrier des visites est souhaité dès que possible.</p>	

**QUESTIONS DIVERSES (voir tableau ci-joint) :**

Après avoir rappelé l'importance de la rédaction des fiches de proximité sous la forme pédagogique dans une perspective d'efficacité du traitement des questions et de leurs réponses, elles sont évoquées par Catherine GANIVET, co-présidente.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL DE QUARTIER : 06 février 2003  
(lieu et heure précisés ultérieurement).**

**Prochaine réunion de bureau : 17 janvier 2003 à 20h15  
salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.**